

MARLY, le 23 février 2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SEANCE DU 21 FEVRIER 2024

**Sous la Présidence de
Thierry HORY**
Président du C.C.A.S.
Maire de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 11	<u>Etaient présents :</u>	MM. HORY, LEFEBVRE
Nombre de membres présents	: 08		Mmes HETHENER FRANCFORT, JACOB-VARLET, KUNTZ, MOREAU, NOEL
Nombre de suffrages exprimés	: 09		Mme HANSE (délégation à Mme JACOB-VARLET)
Nombre de membres absents	: 03	<u>Absents excusés :</u>	M. MOREL
Absent ayant donné procuration	: 01	<u>Absent :</u>	M. ROTHEA

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 14 février 2024

II- Vote par anticipation de crédits d'investissement 2024

En vertu du principe de l'annualité budgétaire, le budget peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique.

En l'absence de son adoption avant le 1^{er} janvier, l'article L1612-1 du CGCT donne la possibilité à l'ordonnateur, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits d'investissement ouverts en 2023 s'élevaient à 18 551,77 € (dépenses réelles hors dette), ce qui permettrait d'affecter 4 637,94 € (soit 25%) en section d'investissement avant l'adoption du budget 2024.

Considérant que le budget ne sera pas adopté avant fin mars 2024 et qu'il convient de lancer certaines acquisitions, il est proposé au conseil d'administration d'autoriser le Président à ouvrir des crédits au budget 2024 pour un montant total estimé à 4 000 € pour les opérations suivantes :

- * Achat chariot motorisé Résidence Autonomie Les Hortensias : 4 000,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

- **d'AUTORISER** le Président à engager, liquider et mandater avant le vote du budget des dépenses d'investissement selon les modalités ci-dessous :

Article	Fonction	Libellé	Montant
2188	4238	Acquisition chariot motorisé Les Hortensias	4 000,00 €
TOTAL		TOTAL	4 000,00 €

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 23 février 2024

Pour extrait conforme, Marly, le 23 février 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.



Pour le Président du C.C.A.S.
La Vice-Présidente,

Odile JACOB - VARLET
Maire - Adjoint de la Ville de Marly
Déléguée aux Affaires Sociales